



**Soirées publiques d'information sur l'accès à un logement social dans un organisme sans but lucratif d'habitation**

**Châteauguay, le 10 avril 2014** — La Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie (FROHM) invite la population de la MRC de Roussillon à deux soirées publiques d'information sur l'accès à un logement social dans un organisme sans but lucratif d'habitation dans le Roussillon. Ces soirées se tiendront le mardi 22 avril à 19 h au Complexe Roméo-V.-Patenaude situé au 135, chemin Haendel à Candiac dans le salon Vert et le 24 avril à 19 h au Centre Culturel Vanier situé au 15, boulevard Maple à Châteauguay dans la salle Jean-Pierre Houde.

Lors de ces soirées, les participants pourront visionner une vidéo de 30 minutes sur le fonctionnement d'un organisme sans but lucratif d'habitation et seront informés sur les modes d'inscription aux listes de requérants de la Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie (FROHM). Ils recevront également des explications sur le mode de sélection des locataires dans les habitations de nos membres.

Pour des raisons d'organisation, il serait apprécié que les personnes désirant participer à une des deux soirées confirment leur participation par courriel à l'adresse suivante [natacha.arruda@frohm.org](mailto:natacha.arruda@frohm.org) ou par téléphone au 450 201-0786 poste 6.

***Le logement social, un droit***

Contrairement à la croyance populaire et pour assurer une plus grande mixité sociale, le logement social ne s'adresse pas uniquement aux plus pauvres d'entre nous, mais également aux locataires à revenu modeste désirant obtenir un logement qui échappe à la logique du profit. L'objectif de l'organisme propriétaire n'est pas de réaliser des profits, mais d'offrir des logements de la meilleure qualité possible au moindre coût possible. L'implication bénévole des locataires et de la communauté dans l'entretien et la gestion des immeubles rend cette mission possible. La majorité des organismes permettent aux locataires de prendre part à la gestion de l'immeuble et de participer au conseil administration. En s'impliquant, les locataires peuvent alors, en plus de diminuer les coûts d'exploitation et les hausses de loyer, influencer leur milieu, l'aménager d'un commun accord et déterminer ensemble les règlements de cohabitation.

La Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie a été fondée en 2000 par huit organismes de la Montérégie. Elle a pour mission de regrouper en fédération les organismes sans but lucratif d'habitation ainsi que les organismes sans but lucratif qui offrent des logements et des services d'hébergement en Montérégie. De plus, la FROHM représente les intérêts des OSBL d'habitation de la Montérégie aux instances locales, régionales et nationales et offre également des services de soutien à la gestion. En 2013, la FROHM fédère plus de 65 organismes sans but lucratif d'habitation en Montérégie propriétaires de plus de 2000 unités de logements.